

Madame Bettina Nyffeler
Monsieur René Wehrlin

OFCOM/BAKOM
par courriel

Genève et Lausanne le 2 décembre 2021

CONSULTATION CONCESSIONS 2025

Madame, Monsieur,

En regard avec la proposition de la nouvelle LRTV avec redéfinitions des critères pour obtenir une quote-part de redevance, les sociétés de radios régionales que nous représentons vous prient de tenir compte de ce qui suit:

Nous soutenons la proposition telle qu'elle est présentée par l'OFCOM, notamment la zone de diffusion pour une radio régionale, commerciale, avec concession et quote part de redevance sur l'Arc lémanique.

Nous proposons, afin de tenir compte des particularités des deux cantons, de maintenir une seule concession, cependant avec la possibilité de diffuser deux programmes distincts. L'un vaudois, l'autre genevois.

Nous proposons également de modifier le territoire dévolu à cette concession en tenant compte du fait que la région de Montreux, Villeneuve et du Pays d'en haut devraient, à notre sens, appartenir à la zone « Chablais ».

Ainsi, nous n'avons pas d'autres remarques particulières à formuler en regard avec la consultation.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos plus respectueuses salutations.

Antoine de Raemy

Administrateur délégué des sociétés